

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

VILLE DE CERGY

***RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
A CARACTERE REGLEMENTAIRE***

N° 6 - 2021

Publié le 06/12/2021

**Recueil des actes administratifs à caractère réglementaire
et afférents au Conseil Municipal du 23 novembre 2021**

Sommaire N° 06 - 2021

**Délibérations du Conseil Municipal du 23 novembre 2021
transmises en préfecture jusqu'au 29 novembre 2021**

N°	Objet du dossier
1	Approbation de la convention de mise à disposition relative à l'exploitation agricole de l'ancien stage JR Gault
2	Acquisition de la parcelle cadastrée section AD n° 214 sis Chemin de la Voirie
3	Autorisation donnée au Maire de signer l'accord cadre n°20.21 relatif aux prestations de balayage mécanisé et nettoyage manuel de la voirie pour la ville de Cergy
4	Autorisation donnée au Maire de signer le marché n° 14/21 relatif au nettoyage des bâtiments communaux et à la fourniture de consommables pour la ville de Cergy.
5	Subvention à la copropriété les Chênes pour des travaux sur le parking extérieur, dans le cadre du fonds d'aide aux ASL et copropriétés.
6	Subvention au bénéfice de l'ASL Cergy Bontemps pour la réhabilitation des voiries dans le cadre du fonds d'aide aux ASL et copropriétés
7	Subvention à l'ASL les demeures de la forêt dans le cadre du fonds d'aide aux ASL et copropriétés pour de réfection de l'enrobé de sa voirie
8	Subvention au bénéfice de l'ASL Square du Soleil pour des travaux de résidentialisation dans le cadre du fonds d'aide aux ASL et Copropriétés
9	Subvention exceptionnelle au bénéfice de la copropriété C en vue de travaux de réhabilitation-sécurisation de la porte du parking commun dans le cadre du fonds d'aide aux ASL et copropriétés
10	Convention d'expérimentation avec AGORASTORE pour la vente aux enchères du bien communal dit de "l'ancienne gare de Cerg
11	Mise à disposition des salles et équipements dans le cadre de la campagne électorale
12	Remise gracieuse sur loyers et charges dans le cadre de la COVID 19
13	Convention de partenariat ville de Cergy - Escales Danse
14	Convention de partenariat entre la ville de Cergy et Points communs
15	Subventions aux associations de Commerçants 2021
16	Aides financière aux sportifs de haut niveau du territoire
17	Dossier de demande de labellisation Service Information Jeunesse
18	Autorisation donnée au Maire ou à son représentant de signer l'accord-cadre mono-attributaire n°11/21 relatif à la confection et la livraison de repas en liaison froide et de gouters pour les restaurants scolaires, ceux des accueils de loisirs et des crèches collectives de la ville de Cergy

19	Attributions des aides financières dans le cadre du dispositif CDLV
20	Attribution, à titre exceptionnel, de bourses communales pour les collégiens cergysois 2020/2021
21	Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation du téléthon
22	Signature d'une convention pluriannuelle 2021-2023 avec l'Association de Soutien à l'Intégration des Familles Migrantes (ASIFAM)
23	Signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales
24	Signature avec la CPAM d'une convention de financement d'une action de dépistage des cancers
25	Attribution d'une subvention à l'association Cergy Emploi Pour Tous (CEPT)
26	Subvention à l'association "Les petits frères des pauvres"
27	Subvention Fonds aux initiatives locales - FIL
28	Subvention au Mouvement Français pour le Planning familial
29	Attribution de subventions aux associations dans le cadre du soutien aux activités en direction des familles
30	Décision modificative au budget 2021
31	Modification des Autorisations de programme et crédits de paiement (AP - CP)
32	Fiabilisation des bases fiscales
33	Modification de la mise à jour du tableau des emplois
34	Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion
35	Fixation du tarif de redevance d'occupation du domaine public et conclusion d'une convention liée à l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons et d'alimentation
36	Modification de la composition de la CCSP



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°1

OBJET : Approbation de la convention de mise à disposition relative à l'exploitation agricole de l'ancien stage JR Gault

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°1

OBJET : Approbation de la convention de mise à disposition relative à l'exploitation agricole de l'ancien stade JR Gault

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Considérant que la Commune de Cergy est propriétaire d'un ancien stade de football, à ce jour inoccupé correspondant aux parcelles AH n° 418 et AH 480 pour une superficie totale de 13 564 m²,

Considérant que la Ville de Cergy souhaite sanctuariser 25% d'espaces naturels et freiner l'artificialisation des sols. Elle souhaite également encourager l'agriculture biologique et les circuits courts.

Considérant qu'un appel à projet permettant de sélectionner le futur exploitant a été publié sur le site internet de la Ville à compter du 15 avril 2021,

Considérant que la Ville a reçu une seule candidature, la candidature de Mme TAVERNIER, que cette candidature répondait aux attendus du cahier des charges. Que le projet consiste en l'installation d'une ferme agroécologique permettant la production de fruits et légumes sains et diversifiés permettant de fournir les particuliers puis la restauration collective.

Considérant que ce projet vise à combiner la production maraichère avec des ateliers pédagogiques à destination des enfants. A terme environ 20% du temps pourra être consacré à des ateliers pédagogiques autour du cycle de vie des végétaux, de la découverte des saveurs des légumes et du travail manuel.

Après l'avis favorable de la commission Commission Aménagement Durable,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	45	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

Article 1^{er} : Approuve la convention de mise à disposition relative à l'exploitation agricole de l'ancien stage J R Gault

Article 2 : Dit que le dossier de Mme TAVERNIER est retenu,

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention de mise à disposition précaire à intervenir, pour une durée de trois ans, avec Mme TAVERNIER,

Article 4 : Précise que la redevance est fixée à 500 euros par an et que les sommes seront inscrites au budget,

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021
Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2

OBJET : Acquisition de la parcelle cadastrée section AD n° 214 sis Chemin de la Voirie

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021 par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°2

OBJET : Acquisition de la parcelle cadastrée section AD n° 214 sis Chemin de la Voirie

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 instituant les Espaces Naturels Sensibles dans le Département,

VU La délibération du Conseil Départemental du Val d'Oise du 25 février 2000 proposant une politique départementale en faveur des Espaces naturels,

VU la délibération du Conseil Municipal du 8 février 2001 relative au classement en Espaces Naturels Sensibles des zones en bord de l'Oise,

VU la délibération du Conseil Départemental du Val d'Oise du 22 mars 2002 définissant la notion d'Espace Naturel Sensible (ENS) et les objectifs de la politique ENS proposant une politique d'intérêt local,

VU la délibération du Conseil Départemental du Val d'Oise du 27 septembre 2002, instaurant un périmètre de droit de préemption ENS d'intérêt local sur la boucle de l'Oise de Cergy,

VU l'arrêté du Président du Conseil Départemental du Val d'Oise en date du 14 octobre 2002 déléguant à la Commune l'exercice du droit de préemption,

VU la convention de partenariat entre la Ville et le Département relative à la gestion de l'Espace Naturel Sensible d'intérêt local de la boucle de l'Oise,

VU les échanges de courriers entre Mme GUISLAIN et la Commune de Cergy,

Considérant que Madame GUISLAIN est propriétaire d'un terrain nu « Espaces Naturels Sensibles » et qu'elle a fait connaître son intention de le céder à la Commune de Cergy,

Considérant qu'un Espace Naturel Sensible est un espace non bâti (à terme) possédant une valeur intrinsèque écologique, paysagère ou sociale, mais dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable,

Considérant la politique municipale en faveur des Espaces Naturels d'intérêt local mise en place en partenariat avec le Conseil départemental du Val d'Oise depuis 2001,

Considérant que l'acquisition du bien permettra la renaturation des berges et leur ouverture au public,

Après l'avis favorable de la commission Commission Aménagement Durable,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	45	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

Article 1^{er} : Décide de l'acquisition d'un terrain nu sis Chemin de la Voirie, cadastré section AD n° 214 d'une superficie de 380 m² au prix de 6 000 euros net vendeur.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout acte et document relatifs à ce dossier.

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/10/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021

Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°3

OBJET : Autorisation donnée au Maire de signer l'accord cadre n°20.21 relatif aux prestations de balayage mécanisé et nettoyage manuel de la voirie pour la ville de Cergy

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°3

OBJET : Autorisation donnée au Maire de signer l'accord cadre n°20.21 relatif aux prestations de balayage mécanisé et nettoyage manuel de la voirie pour la ville de Cergy

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU le procès-verbal de la Commission d'appel d'Offres du 20/10/2021,

Considérant que le pouvoir adjudicateur a lancé, en date du 30 juillet 2021, une procédure d'appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire ayant pour objet les prestations de balayage mécanisé et nettoyage manuel de la voirie pour la ville de Cergy.

Considérant que cet appel d'offres ouvert est passé en application des articles R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, ainsi qu'en application des articles R2162-2, R2162-5 et R2162-6 du Code de la commande publique et qui sont relatifs aux accords-cadres.

Considérant que cet accord-cadre est mono-attributaire, selon l'article R. 2162-9 du Code de la commande publique, et est passé sans montant minimum annuel mais avec un montant maximum annuel par lot en application de l'article R2162-4 du Code de la commande publique.

Considérant que la consultation est allotie comme suit, conformément aux articles L. 2113-10 et R. 2113-1 du Code de la commande publique :

- Lot n°1 : Prestations de balayage mécanisé de la voirie de la ville de Cergy
- Lot n°2 : Prestations de nettoyage et de désherbage manuel de la voirie de la ville de Cergy

Considérant que cet accord-cadre est composé d'une partie globale et forfaitaire en application de l'article R. 2162-3 du Code de la commande publique, une partie à bons de commande et une partie à marchés subséquents en application de l'article R. 2162-7, R. 2162-9, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, pour les deux lots.

Considérant que les soumissionnaires pouvaient présenter une offre, seul ou en groupement, solidaire ou conjoint, pour un plusieurs ou l'ensemble des lots.

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence, relatif aux prestations de balayage mécanisé et nettoyage manuel de la voirie pour la Ville de Cergy, a été envoyé en publication le 30 juillet 2021 au BOAMP et au JOUE, ainsi que sur la plateforme de dématérialisation www.maximilien.fr

Considérant qu'à la date limite de remise des offres fixée le 20 septembre 2021 à 12 heures, 1 candidat a déposé un dossier, contenant un ou plusieurs offres selon les lots auxquels il a soumissionné.

Considérant que l'analyse des offres a été effectuée au regard des critères de sélection pondérés précisés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de consultation.

Considérant qu'au regard de l'analyse effectuée, la commission d'appel d'offres (CAO) qui s'est réunie le 20 octobre 2021 a attribué l'accord-cadre à la société ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses :

- Pour le lot 1 : Prestation de balayage mécanisé de la voirie de la ville de Cergy
Société EUROPE SERVICES VOIRIE, sise 1 rue Martin Luther King 91170 VIRY CHATILLON
- Pour le lot 2 : Prestation de nettoyage et de désherbage manuel de la voirie de la ville de Cergy
Société EUROPE SERVICE VOIRIE, sise 1 rue Martin Luther King 91170 VIRY CHATILLON

Après l'avis favorable de la commission Commission Aménagement Durable,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	35	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	10	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Laurence HOLLIGER
Non-Participation :	0	

Article 1^{er} : Approuve les termes de l'accord-cadre mono-attributaire n°20/21 relatif aux prestations de balayage mécanisé et nettoyage manuel de la voirie pour la Ville de Cergy

Article 2 : précise que l'accord-cadre est alloti comme suit :

Lot n°1 : Prestation de balayage mécanisé de la voirie de la Ville de Cergy

Lot n°2 : Prestation de nettoyage et de désherbage manuel de la voirie de la Ville de Cergy

Article 3 : Précise qu'il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire, avec une partie forfaitaire, et une partie à bons de commande et une partie à marchés subséquents passés sans montant minimum annuel mais avec un montant maximum annuel de 20 000 € HT pour le lot n°1 et 100 000 € HT pour le lot n°2.

Article 4 : Précise que l'accord-cadre est conclu à compter de sa notification pour une période initiale d'un an. Il sera ensuite reconductible tacitement 3 fois, par période d'un an, soit une durée de 4 ans au total conformément à l'article R.2122-7 du CCP.

Article 5 :

Autorise M. le Maire ou son représentant légal à signer l'accord-cadre mono-attributaire n°20/21 ainsi que tous les bons de commande ou tous les marchés subséquents et les actes d'exécution (avenants, actes de sous-traitance, nantissements et cession de créances, courriers de mise en demeure, de résiliation etc...) et les documents afférents avec les sociétés suivantes :

- Pour le lot n°1 : Prestation de balayage mécanisé de la voirie de la Ville de Cergy
Société EUROPE SERVICES VOIRIE, sise 1 rue Martin Luther King, 91170 VIRY-CHATILLON, pour un montant global forfaitaire annuel de 71 760 € HT, soit 78 936 € TTC.
- Pour le lot n°2 : Prestation de nettoyage et de désherbage manuel de la voirie de la Ville de Cergy
Société EUROPE SERVICES VOIRIE, sise 1 rue Martin Luther King, 91170 VIRY-CHATILLON, pour un montant global forfaitaire annuel de 172 463 € HT, soit 189 709.30 € TTC.

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
95-219501277-20211123-3159-DE-1-1
Date de télétransmission : 29/11/2021
Date de réception préfecture : 29/11/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021
Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°4

OBJET : Autorisation donnée au Maire de signer le marché n° 14/21 relatif au nettoyage des bâtiments communaux et à la fourniture de consommables pour la ville de Cergy.

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021 par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°4

OBJET : Autorisation donnée au Maire de signer le marché n° 14/21 relatif au nettoyage des bâtiments communaux et à la fourniture de consommables pour la ville de Cergy.

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU le procès-verbal de la Commission d'appel d'Offres du 20/10/2021,

Considérant que le pouvoir adjudicateur a lancé, en date du 25 Juin 2021, une procédure d'appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire ayant pour objet le nettoyage des bâtiments communaux et la fourniture de consommables pour la Ville de Cergy.

Considérant que cet appel d'offres ouvert est passé en application des articles R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, ainsi qu'en application des articles R2162-2, R2162-5 et R2162-6 dudit Code et qui sont relatifs aux accords-cadres.

Considérant que cet accord-cadre est mono-attributaire, selon l'article R. 2162-9 du Code de la commande publique, et est passé sans montant minimum ni maximum annuel en application de l'article R2162-4 du Code de la commande publique.

Considérant que la consultation est allotie comme suit, conformément aux articles L. 2113-10 et R. 2113-1 du Code de la commande publique :

- Lot n°1 - Maisons de quartier et LCR
- Lot n°2 -Visage du Monde
- Lot n° 3 - Le Douze
- Lot n° 4 - Bibliothèques et bâtiments culturels
- Lot n° 5 - Gymnases et locaux sportifs
- Lot n°6 - Hôtel de ville et bâtiments annexes
- Lot n°7 - Vitrierie des bâtiments communaux

Considérant que cet accord-cadre est composé d'une partie globale et forfaitaire en application de l'article R. 2162-3 du Code de la commande publique, une partie à bons de commande et une partie à marchés subséquents en application de l'article R. 2162-7, R. 2162-9, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, pour tous les lots.

Considérant que les soumissionnaires pouvaient présenter une offre, seul ou en groupement, solidaire ou conjoint, pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence, relatif aux prestations de nettoyage des bâtiments communaux et la fourniture de consommables pour la Ville de Cergy, a été envoyé en publication le 25 Juin 2021 au BOAMP et au JOUE, ainsi que sur la plateforme de dématérialisation www.maximilien.fr.

Considérant qu'à la date limite de remise des offres fixée le 8 septembre 2021 à 12 heures, 13 candidats ont déposé leur dossier, contenant une ou plusieurs offres selon les lots auxquels ils ont soumissionnés.

Considérant que l'analyse des offres a été effectuée au regard des critères de sélection pondérés précisés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de consultation.

Considérant qu'au regard de l'analyse effectuée, la commission d'appel d'offres (CAO) qui s'est réunie le 20 octobre 2021 a attribué l'accord-cadre à la société ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses :

- Lot n°1 - Maisons de quartier et LCR
AZURIAL, sise 590, rue Gloriette 77170 BRIE COMTE ROBERT
- Lot n°2 - Visage du Monde
AZURIAL, sise 590, rue Gloriette 77170 BRIE COMTE ROBERT
- Lot n° 3 - Le Douze
AZURIAL, sise 590, rue Gloriette 77170 BRIE COMTE ROBERT
- Lot n° 4 - Bibliothèques et bâtiments culturels
AZURIAL, sise 590, rue Gloriette 77170 BRIE COMTE ROBERT
- Lot n° 5 - Gymnases et locaux sportifs
AZURIAL, sise 590, rue Gloriette 77170 BRIE COMTE ROBERT
- Lot n°6 - Hôtel de ville et bâtiments annexes
AZURIAL, sise 590, rue Gloriette 77170 BRIE COMTE ROBERT
- Lot n°7 - Vitrierie des bâtiments communaux
AZURIAL, sise 590, rue Gloriette 77170 BRIE COMTE ROBERT

Après l'avis favorable de la commission Commission Aménagement Durable,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	35	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	

Abstention :	10	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Laurence HOLLIGER
Non-Participation :	0	

Article 1^{er} : Approuve les termes de l'accord-cadre-mono attributaire n° 14/21 relatif au nettoyage des bâtiments communaux et la fourniture de consommables pour la Ville de Cergy.

Article 2 : Précise que l'accord-cadre est alloti comme suit :

- Lot n°1- Maisons de quartier et LCR
- Lot n°2 - Visage du Monde
- Lot n°3- Le Douze
- Lot n°4- Bibliothèques et bâtiments culturels
- Lot n°5- Gymnases et locaux sportifs
- Lot n°6- HDV et bâtiments annexes
- Lot n°7- Vitrierie

Article 3 : Précise qu'il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire, avec une partie forfaitaire, et une partie à bons de commande et une partie à marchés subséquents passés sans montant minimum annuel ni montant maximum annuel.

Article 4 : Précise que l'accord-cadre est conclu à compter de sa notification pour une période initiale d'un an. Il sera ensuite reconductible tacitement 3 fois, par période d'un an, soit une durée de 4 ans au total conformément à l'article R.2122-7 du CCP.

Article 4 : Autorise le maire ou son représentant légal à signer le marché public n°14/21, ainsi que tous les bons de commande ou tous les marchés subséquents et les actes d'exécution (avenants, actes de sous-traitance, nantissements et cessions de créances, courriers de mise en demeure, de résiliation...etc) et les documents afférents avec les prestataires suivants :

- Lot n°1 - Maisons de quartier et LCR :
Société AZURIAL, sise 590, rue Gloriette 77170 BRIE COMTE ROBERT, pour un montant global et forfaitaire annuel de 159 467,05 € HT soit 191 360,46 TTC
- Lot n°2 - Visage du Monde :
Société AZURIAL, sise 590, rue Gloriette 77170 BRIE COMTE ROBERT, pour un montant global et forfaitaire annuel de 88 527,98 € HT soit 106 233,58 TTC
- Lot n°3 - Le Douze :
Société AZURIAL, sise 590, rue Gloriette 77170 BRIE COMTE ROBERT, pour un montant global et forfaitaire annuel de 109 676,91 € HT soit 131 612,29 TTC
- Lot n°4 - Bibliothèques et bâtiments culturels :
Société AZURIAL, sise 590, rue Gloriette 77170 BRIE COMTE ROBERT, pour un montant global et forfaitaire annuel de 44 939,18 € HT soit 53 927,02 TTC
- Lot n°5 - Gymnases et locaux sportifs :
Société AZURIAL, sise 590, rue Gloriette 77170 BRIE COMTE ROBERT, pour un montant global et forfaitaire annuel de 275 650,87 € HT soit 330 781,04 TTC
- Lot n°6 - Hôtel de ville et bâtiments annexes
Société AZURIAL, sise 590, rue Gloriette 77170 BRIE COMTE ROBERT, pour un montant

global et forfaitaire annuel de 247 112,03 € HT soit 296 534,44 TTC

- Lot n°7 - Vitrierie des bâtiments communaux
Société AZURIAL, sise 590, rue Gloriette 77170 BRIE COMTE ROBERT, pour un montant global et forfaitaire annuel de 29 718,08 € HT soit 35 661,69 TTC

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021
Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°5

OBJET : Subvention à la copropriété les Chênes pour des travaux sur le parking extérieur, dans le cadre du fonds d'aide aux ASL et copropriétés.

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°5

OBJET : Subvention à la copropriété les Chênes pour des travaux sur le parking extérieur, dans le cadre du fonds d'aide aux ASL et copropriétés.

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

Considérant que la copropriété les Chênes, située sur le quartier Grand Centre, regroupe 242 copropriétaires et le bailleur social I3F qui gère 237 logements.

Considérant que le Syndicat de copropriété envisage la réhabilitation de son parking extérieur vieillissant dont les travaux sont estimés à 164 526,30 € TTC honoraires inclus.

Considérant que le syndicat de copropriété sollicite à ce titre une aide de la Ville, dans le cadre du dispositif du fonds d'aides aux ASL et copropriétés.

Considérant que dans le cadre du fonds d'aide aux travaux sur le patrimoine et les équipements communs extérieurs des ASL et des copropriétés, le taux minimum de la subvention est de 15% du montant TTC des travaux.

Après l'avis favorable de la commission Commission Aménagement Durable,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	45	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

Article 1^{er} : Vote l'octroi d'une subvention pour la copropriété les Chênes, d'un montant de 82 263,15 € soit

50% du montant estimé des travaux de 164 526,30 € TTC.

Article 2 : Autorise le maire ou son représentant légal à signer la convention de subvention avec la copropriété les Chênes.

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021

Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°6

OBJET : Subvention au bénéfice de l'ASL Cergy Bontemps pour la réhabilitation des voiries dans le cadre du fonds d'aide aux ASL et copropriétés

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abla ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°6

OBJET : Subvention au bénéfice de l'ASL Cergy Bontemps pour la réhabilitation des voiries dans le cadre du fonds d'aide aux ASL et copropriétés

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

Considérant que l'ASL Cergy Bontemps, fait partie de l'îlot du Bontemps sur le quartier des Hauts de Cergy, et regroupe 57 pavillons.

Considérant que dans un souci de préserver et maintenir la qualité du cadre de vie, cette ASL souhaite réhabiliter sa voirie, pour un montant de travaux selon devis de 5 601,34 € TTC et qu'elle sollicite à ce titre une subvention sur le fonds d'Aide

Considérant que dans le cadre du fonds d'aide aux travaux sur le patrimoine et les équipements communs extérieurs des ASL et des copropriétés, le taux minimum de la subvention est de 15% du montant TTC des travaux.

Considérant que les travaux envisagés par l'ASL sont éligibles au dispositif, car visant à améliorer les voiries extérieures.

Après l'avis favorable de la commission Commission Aménagement Durable,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	45	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

Article 1^{er} : Accorde une subvention à l'ASL Cergy Bontemps pour un montant de 2 800,67 €, soit 50% du montant des travaux selon le devis de 5 601,34 € TTC.

Article 2 : Autorise le maire ou son représentant légal à signer la convention de subvention avec l'ASL Cergy Bontemps

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021

Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°7

OBJET : Subvention à l'ASL les demeures de la forêt dans le cadre du fonds d'aide aux ASL et copropriétés pour de réfection de l'enrobé de sa voirie

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°7

OBJET : Subvention à l'ASL les demeures de la forêt dans le cadre du fonds d'aide aux ASL et copropriétés pour de réfection de l'enrobé de sa voirie

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

Considérant que l'ASL les demeures de la forêt, fait partie de l'îlot du bois lapelote sur le quartier des Hauts de Cergy, et regroupe 22 pavillons.

Considérant que la voirie de l'ASL dessert non seulement d'autres ASL, mais qu'elle est aussi soumise à la circulation et au stationnement sauvage des usagers des équipements publics (Dojo, Gymnase Moulin à vent, Tennis Yanick NOAH, Groupe scolaire du Terroir) qui font face à son entrée principale.

Considérant qu'après avoir effectué une première tranche de travaux, l'ASL souhaite refaire une seconde tranche de cette voirie, pour un montant de travaux selon une estimation de 37 364,53 € TTC et qu'elle sollicite à ce titre une subvention sur le fonds d'Aide

Considérant que dans le cadre du fonds d'aide aux travaux sur le patrimoine et les équipements communs extérieurs des ASL et des copropriétés, le taux minimum de la subvention est de 15% du montant TTC des travaux.

Considérant que les travaux envisagés par l'ASL sont éligibles au dispositif, car visant à améliorer les voiries extérieures.

Après l'avis favorable de la commission Commission Aménagement Durable,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	45	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

Article 1^{er} : Accorder une subvention à l'ASL les demeures de la forêt pour un montant de 18 682.27 €, soit 50% du montant des travaux selon le devis de 37 364.53 € TTC.

Article 2 : Autoriser le maire ou son représentant légal à signer la convention de subvention avec l'ASL Cergy Bontemps

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021
Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°8

OBJET : Subvention au bénéfice de l'ASL Square du Soleil pour des travaux de résidentialisation dans le cadre du fonds d'aide aux ASL et Copropriétés

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abla ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°8

OBJET : Subvention au bénéfice de l'ASL Square du Soleil pour des travaux de résidentialisation dans le cadre du fonds d'aide aux ASL et Copropriétés

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

Considérant que L'ASL Le Square du Soleil, fait partie de l'îlot du Bontemps sur le quartier des Hauts de Cergy, et regroupe 39 pavillons.

Considérant qu'au regard de l'environnement, cette ASL souhaite se résidentialiser, pour un montant de travaux selon estimation de 27 975,21 € TTC et qu'elle sollicite à ce titre une subvention sur le fonds d'Aide.

Considérant que dans le cadre du fonds d'aide aux travaux sur le patrimoine et les équipements communs extérieurs des ASL et des copropriétés, le taux minimum de la subvention est de 15% du montant TTC des travaux.

Considérant que les travaux envisagés par l'ASL sont éligibles au dispositif, car visant à améliorer la sécurité des espaces extérieurs

Après l'avis favorable de la commission Commission Aménagement Durable,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	45	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

Article 1er : Il est demandé au conseil municipal d'accorder une subvention à l'ASL Le Square du Soleil pour un montant de 13 987,61 €, soit 50% du montant estimé des travaux de 27 975,21 € TTC.

Article 2 : Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire ou son représentant légal à signer la convention de subvention avec l'ASL Le Square du Soleil

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021

Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°9

OBJET : Subvention exceptionnelle au bénéfice de la copropriété C en vue de travaux de réhabilitation-sécurisation de la porte du parking commun dans le cadre du fonds d'aide aux ASL et copropriétés

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abla ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°9

OBJET : Subvention exceptionnelle au bénéfice de la copropriété C en vue de travaux de réhabilitation-sécurisation de la porte du parking commun dans le cadre du fonds d'aide aux ASL et copropriétés

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

Considérant que La copropriété C est située sur l'îlot d'Axe Majeur faisant partie du quartier Axe Majeur et regroupe 22 appartements.

Considérant que cette copropriété doit procéder à des réhabilitation-sécurisation de la porte du parking commun pour un montant de 9 900 € TTC.

A ce titre la copropriété sollicite un accompagnement de la Ville sur la politique du Fonds d'aide

Considérant que dans le cadre du fonds d'aide aux travaux sur le patrimoine et les équipements communs extérieurs des ASL et des copropriétés, le taux minimum de la subvention est de 15% du montant TTC des travaux.

Considérant la nécessité de sécuriser l'accès au parking commun, les travaux projetés par la copropriété sont éligibles au dispositif du fonds d'aide, car ils participent à la préservation de la sécurité et de la qualité du cadre de vie des habitants.

Après l'avis favorable de la commission Commission Aménagement Durable,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	45	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

Article 1^{er} : Accorde une subvention exceptionnelle à la copropriété C pour un montant de 9 900 € soit 100% du devis.

Article 2 : Autorise le Maire ou son représentant légal à Signer la convention de subvention avec la copropriété C.

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de reception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021
Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°10

OBJET : Convention d'expérimentation avec AGORASTORE pour la vente aux enchères du bien communal dit de "l'ancienne gare de Cergy"

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°10

OBJET : Convention d'expérimentation avec AGORASTORE pour la vente aux enchères du bien communal dit de "l'ancienne gare de Cergy"

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités

VU le Code général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant que dans le cadre d'une gestion active de son patrimoine immobilier, la Ville de Cergy souhaite expérimenter la cession de biens via le courtage aux enchères en ligne,

Considérant que dans le cadre de cette expérimentation, la Commune de Cergy souhaite céder l'ensemble immobilier dit de l'Ancienne Gare de Cergy, sis 8 Place de Verdun et cadastré section AK 174 et 175p,

Considérant que la Ville souhaite opérer cette expérimentation via la société AGORA STORE spécialisée dans le courtage d'enchères en ligne de biens immobiliers publics,

Considérant que la Société AGORASTORE permet d'assurer une visibilité plus importantes aux ventes de la commune tout en lui laissant la main sur la définition du projet attendu,

Considérant que la Société AGORASTORE se rémunère sur le prix de vente payé par l'acquéreur,

Considérant que pour ce faire, la Ville et la Société AGORA STORE doivent signer une convention. Que cette convention s'entend pour la cession de l'Ancienne Gare exclusivement et que la rémunération de la Société AGORA STORE ne peut excéder 40 000 euros.

Considérant qu'après analyse du marché immobilier cergysois, le bien a été estimé par AGORA STORE à 243 000 euros tout frais compris et qu'il est proposé une mise aux enchères au prix de 180 000 euros.

Considérant qu'une fois les enchères finalisées, le dossier sera de nouveau soumis au Conseil municipal.

Considérant que les ventes aux enchères seront ouvertes aux particuliers et aux professionnels,

Après l'avis favorable de la commission Commission Aménagement Durable,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	45	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

Article 1^{er} : Approuve la convention à intervenir avec la Société AGORA STORE pour la cession de l'Ancienne Gare de Cergy telle que jointe en annexe,

Article 2 : Approuve la cession, dans le cadre d'une mise aux enchères, du bien immobilier dit « Ancienne Gare de Cergy » sis 8 Place de Verdun, section AK 176 d'une contenance de 82 m² et AK 175p d'une superficie de 290 m² environ.

Article 3 : Dit que la mise à prix est fixée à 180 000 euros tout frais compris.

Article 4 : Autorise le Maire ou son représentant légal à signer la convention à intervenir avec la Société AGORA STORE et à signer l'ensemble des documents et actes afférents à la cession de l'Ancienne Gare de Cergy.

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021
Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°11

OBJET : Mise à disposition des salles et équipements dans le cadre de la campagne électorale

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°11

OBJET : Mise à disposition des salles et équipements dans le cadre de la campagne électorale

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

Considérant que la ville de Cergy est sollicitée à l'approche des élections présidentielles et législatives en vue de la mise à disposition de salles municipales pour l'organisation de réunions publiques par des candidats.

Considérant que l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« Des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande,

Le Maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

Le Conseil Municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due a raison de cette utilisation. »

Considérant que la pratique habituelle de la ville de Cergy veut que les salles municipales soient mises à disposition de toutes les associations de la commune sur simple demande et en fonction des disponibilités et que cette mise à disposition a toujours été étendue aux syndicats et partis politiques.

Considérant que dans le prolongement de cette pratique, il est proposé de mettre gratuitement à disposition, dans la limite des disponibilités, pour les réunions ou rassemblement organisés par les associations, mouvements, structures organisées ou partis politiques présentant des candidats aux élections présidentielles et législatives, les salles des maisons de quartier et les locaux communaux résidentiels (LCR), à l'exception de la salle de spectacle de Visages du Monde et du Carreau qui sont payantes dans les conditions suivants :

- Tarif horaire de 50 € TTC pour le Carreau ;
- Tarif horaire de 150 € TTC pour la salle de spectacle de Visages du Monde.

Considérant que conformément aux dispositions du CGCT rappelées ci-dessus et afin d'assurer l'égalité de traitement entre les candidats, un arrêté du maire précise les conditions de mise à disposition et d'utilisation de ces locaux.

Considérant que dans un souci de transparence et d'information du plus grand nombre et afin d'assurer une stricte égalité de traitement des candidats déclarés ou des candidats potentiels, le maire a décidé d'établir ainsi les modalités de ces mises à disposition :

Concernant les élections présidentielles

Période allant jusqu'au 22 avril 2022 minuit

- 4 mises à disposition maximales par candidat dans la limite des disponibilités.

Les réservations doivent être réalisées 10 jours ouvrés à l'avance.

Concernant les élections législatives

Période du 25 avril au 17 juin 2022 minuit

- 4 mises à disposition maximales par candidat dans la limite des disponibilités.

Les réservations doivent être réalisées 10 jours ouvrés à l'avance.

Après l'avis favorable de la commission Commission Animation du Territoire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

Votes Pour :	45	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

Article 1^{er} : Autorise la mise à disposition gratuite des salles des maisons de quartier et les locaux communaux résidentiels dans la limite des disponibilités dans le cadre de la campagne électorale relative aux élections.

Article 2 : Fixe le montant de la redevance due pour la salle de spectacle de Visages du Monde et du Carreau à hauteur de :

- Tarif horaire de 50 € TTC pour le Carreau ;
- Tarif horaire de 150 € TTC pour la salle de spectacle de Visages du Monde.

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021

Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°12

OBJET : Remise gracieuse sur loyers et charges dans le cadre de la COVID 19

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021 par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°12

OBJET : Remise gracieuse sur loyers et charges dans le cadre de la COVID 19

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L1511-3, R15,11-4-3 et R151 1-5 qui autorisent un rabais sur loyer,

VU la loi n°2020-290 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

VU le décret n°2020-260 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19;

VU l'ordonnance n°2020-316 du 25 mars 2020 et le décret n° 2020-378 du 31 mars 2020 offrant la possibilité d'étaler ou de reporter le paiement des loyers commerciaux ou professionnels ;

VU le VI de l'article 20 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances année 2021 qui **prévoit le versement par l'Etat d'une compensation aux collectivités territoriales et groupements, qui ont consenti des abandons définitifs de loyers au titre du mois de novembre 2020** en faveur de certaines entreprises remplissant certaines conditions.

Considérant que la Ville de Cergy est propriétaire d'un local commercial sis 4 passage de l'Aurore et occupé par une auto-école,

Considérant que cette dernière a été dans l'obligation de cesser totalement son activité pendant le confinement du mois de novembre 2020,

Considérant le souhait de la Commune de Cergy de soutenir l'activité locale particulièrement touchée par la crise sanitaire,

Après l'avis favorable de la commission Commission Animation du Territoire,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	45	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

Article 1^{er} : Accorde une remise gracieuse du loyer et des charges du mois de novembre 2020 au profit de l'auto-école PERMIS MAX, domiciliée 4 passage de l'Aurore à Cergy et représentée par Monsieur ELHASSOUMI,

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021
Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°13

OBJET : convention de partenariat ville de Cergy - Escales Danse

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021 par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°13

OBJET : convention de partenariat ville de Cergy - Escales Danse

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

Considérant que la Ville de Cergy est adhérente à l'association Escales Danse en Val d'Oise, réseau de lieux de diffusion dans le Val d'Oise,

Considérant que l'association Escales Danse en Val d'Oise développe des projets rassemblant les différents partenaires pour favoriser le développement et la connaissance par les publics de la diversité des formes actuelles de la danse,

Considérant que Visages du Monde développe une programmation et des actions visant à diffuser l'esthétique danse auprès des publics, à permettre la rencontres entre artistes et habitants, à susciter des nouvelles pratiques autour de la danse et du spectacle vivant

Considérant que le projet *Tragedie 95* propose à 120 danseurs amateurs sans niveau requis de prendre part à une création chorégraphiée par Olivier Dubois sur l'ensemble du Val d'Oise

Considérant que le projet *Mensonges* propose à la diffusion un spectacle danse jeune public mêlant danse et littérature et permet la mise en place d'actions culturelles de médiations auprès des publics famille du territoire à Visages du Monde et dans les Médiathèques de la ville

Après l'avis favorable de la commission Commission Animation du Territoire,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	45	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
--------------	----	---

Votes Contre :	0
Abstention :	0
Non-Participation :	0

Article 1^{er} : Propose de participer au projet Tragédie 95, dirigé par La compagnie d'Olivier Dubois permettant une création participative entre danseurs professionnels et habitants pour lequel aura lieu à Visages du monde deux stages de création et répétition par un groupe de 30 personnes. La restitution finale avec l'ensemble des groupes participants aura lieu à Garges-les-Gonesse.

Article 2 : Propose de participer au projet Mensonges par la compagnie Act2 dans le cadre de la programmation culturelle 21-22 permettant la diffusion de trois représentations du spectacle à Visages du Monde, d'une rencontre avec l'auteur et la chorégraphe et de la diffusion de deux petites formes dans les médiathèques de la ville.

Article 3 : Adopte deux conventions de partenariat détaillant chacune les opérations et précisant notamment ce qui est pris en charge par chaque partenaire sur le plan logistique et financier

Article 4 : Autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions entre la Ville de Cergy et Escales Danse

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021
Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°14

OBJET : Convention de partenariat entre la ville de Cergy et Points communs

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021 par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abla ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°14

OBJET : Convention de partenariat entre la ville de Cergy et Points communs

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

Considérant que depuis la rentrée 2018, la ville de Cergy et la Scène Nationale de Cergy-Pontoise ont mis en place une coordination renforcée pour permettre une plus grande synergie des politiques culturelles et une offre artistique consolidée au profit du public du territoire.

Considérant que certains axes de programmation peuvent ainsi agréger les publics respectifs de la Scène Nationale et des institutions culturelles de la ville de Cergy en particulier les spectacles autour de la danse tout public et jeune public.

Après l'avis favorable de la commission Commission Animation du Territoire,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	45	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

Article 1^{er} : Propose de poursuivre le partenariat engagé en 2018 pour la saison culturelle 2021/2022. Ce partenariat permettra la mise en place d'une offre culturelle variée et de qualité pour le développement de la personne et la formation du citoyen au regard de l'intérêt public local

Article 2 : Adopte une convention pour la saison 2021/2022 faisant état des points précis de convergence, des partenariats et des co-réalisations et permettant de souligner les actions qui s'articulent entre l'équipement labellisé et Visages du Monde, mais aussi de marquer symboliquement la volonté forte de

porter des politiques culturelles complémentaires, voire convergentes et fortement concertées. Cette convention détaille les opérations partenariales et précise notamment ce qui est pris en charge par chaque partenaire sur le plan logistique, financier, communication et le cas échéant, la clé de répartition des recettes

Article 3 : Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville de Cergy et Points communs

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

Accusé de reception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021

Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°15

OBJET : Subventions aux associations de Commerçants 2021

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021 par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°15

OBJET : Subventions aux associations de Commerçants 2021

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que la Ville de Cergy concourt quotidiennement au soutien du commerce de proximité,

Considérant que l'animation et le cadre de vie d'un quartier passe aussi par la vie commerciale de celui-ci,

Considérant que la Ville apporte son soutien aux initiatives portées des associations locales,

Considérant que se sont tenues le 07 octobre 2020 et le 17 septembre 2020 respectivement les Assemblées Générales ordinaires des associations de commerçants des Hauts de Cergy (dénommée Association des Commerçants du Haut) et de l'Axe Majeur Horloge (dénommée Association des Commerçants et Artisans de Cergy Saint Christophe),

Considérant que l'une et l'autre ont vocation à représenter les commerçants et artisans de leurs quartiers et de contribuer à la dynamisation de ceux-ci notamment sur le volet stationnement (HDC) et le volet propreté (logettes AMH),

Considérant qu'il convient de poursuivre l'accompagnement de ces structures

Considérant que l'une et l'autre ont la volonté d'accompagner la Ville dans la mise en place d'actions permettant de créer les conditions favorables à leur activité économique,

Considérant que l'une et l'autre ont la volonté de s'associer aux événements de la Ville pour promouvoir leurs savoir-faire,

Considérant les actions réalisées par les associations sur l'année 2020-2021 : animation de Noël, Tombola des commerçants pour ACHC et Halloween et fête de fin d'année pour ACA-CSC et le tournoi de foot des commerçants organisé collectivement,

Considérant la volonté des deux associations à s'inscrire dans le paysage Cergyssois durablement avec notamment la création de logos à décliner en charte graphique,

Après l'avis favorable de la commission Commission Animation du Territoire,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	45	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention de 3 000 € à l'Association des Commerçants du Haut.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention de 3 000 € à l'Association des Commerçants et Artisans de Cergy Saint Christophe.

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le Maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021

Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°16

OBJET : Aides financière aux sportifs de haut niveau du territoire

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021 par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°16

OBJET : Aides financière aux sportifs de haut niveau du territoire

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

VU le dispositif d'aide aux sportifs de haut niveau voté lors du Conseil municipal du 28 juin 2018 (Délibération n°39), la ville de Cergy a souhaité poursuivre son engagement auprès des sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles et issus des clubs qu'elle soutient sur son territoire.

Considérant que le dispositif d'aides financières individualisées a pour but d'accompagner le sportif de haut niveau, en lui versant une aide financière pour couvrir les frais liés à la pratique du sport haut niveau : compétition, transport, hébergement, achat de matériel...

Considérant que les sportifs sont inscrits sur les différentes listes par le Ministère au regard des éléments suivants justifiant les aides différenciés apportés à chaque sportif :

//Liste Sportif de Haut niveau//

- Catégorie Elite : sportif réalisant une performance ou obtenant un classement significatif aux jeux olympiques, aux championnats du monde, aux championnats d'Europe ou dans des compétitions internationales identifiées.

- Catégorie Senior : sportif réalisant une performance ou obtenant un classement significatif aux jeux olympiques, aux championnats du monde, aux championnats d'Europe ou dans des compétitions internationales identifiées.

- Catégorie Relève : sportif pour lequel le directeur technique national (DTN) identifie un critère de performance lors des compétitions internationales identifiées de sa catégorie d'âge.

//Liste Sportifs des collectifs nationaux// sportifs œuvrant au sein des sélections nationales des équipes de France en préparation des compétitions de référence, considérés comme des partenaires d'entraînement, anciennement listés et blessés ou considérés par le DTN a fort potentiel.

//Liste Sportifs espoirs// sportifs présentant, dans les disciplines reconnues de haut niveau, des compétences sportives attestées par le DTN placé auprès de la fédération concernée mais ne remplissant pas encore les conditions requises pour figurer sur la liste des sportifs de haut niveau.

Considérant qu'après le recensement des sportifs de haut niveau inscrits sur la liste officielle du Ministère des Sports et l'examen des dossiers par l'instance d'attribution présidée par l'élue déléguée aux sports, 13 sportifs peuvent bénéficier de ce dispositif d'aide financière en 2021.

Après l'avis favorable de la commission Commission Animation du Territoire,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	45	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

Article 1^{er} : Attribue les subventions suivantes selon le tableau ci-dessous validé lors de l'instance d'attribution et pour un montant total de 30 100 € :

	Typologie	Subvention 2021	Paiement au tiers (le jeune à moins de 16 ans ou le jeune à plus de 16 ans mais pas de compte courant à son nom)
Objectif olympique			
EA Cergy-Pontoise Athlétisme			
Ninon GUILLON-ROMARIN (1995)	Senior	5 500	
Badr TOUZI (1988)	Senior	5 500	
TKD Elite			
Dylan CHELLAMOOTOO (1995)	Relève	4 500	
Cergy Pontoise Hockey-Club			
Morgane RIHET (1994)	Senior	2 000	
ASCPTT			
Tristan FLORE	Elite	2 500	
Cergy Pontoise Natation			
Solène SACHE (2003)	Relève	4 500	SACHE Grégory
Objectif performance			
EACPA Athlétisme			
Aymeric DUFAG (1998)	Collectifs Nationaux	500	
Baptiste CARTIEAUX (2003)	Collectifs Nationaux	1 500	
Société Nautique de l'Oise			
Pierre GRAIS (2005)	Espoir	800	GRAIS Vincent
TKD Elite			
Alexis INFANTI (2006)	Espoir	750	
Ethan HUY (2006)	Espoir	750	
Cergy Pontoise Hockey Club			
Ludmilla BOURCET (2004)	Espoir	800	BOURCET Cédric

Cergy Pontoise Football Club			
Ibrahima DIAKITE (2007)	Espoir	500	SIRA MARIKO

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021
Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°17

OBJET : Dossier de demande de labellisation Service Information Jeunesse

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021 par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°17

OBJET : Dossier de demande de labellisation Service Information Jeunesse

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

Considérant que Le Bureau Information Jeunesse (BIJ) de la ville de Cergy, situé 3 place d'Olympe de Gouges au sein de l'hôtel de ville, constitue une mission de service public labellisée par le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports et participe à la mise en œuvre des politiques locales de la jeunesse,

Considérant que sa fonction est de répondre aux besoins et demandes d'information des jeunes sur tous les sujets qui les intéressent ou les concernent dans leur vie quotidienne et l'exercice de leurs droits, notamment : enseignement, formation professionnelle et permanente, emploi, vie pratique, transports, santé, culture, sports, loisirs, vacances, ...

Considérant que le BIJ participe de façon active à l'animation du territoire en proposant des interventions ciblées, proposées ou construites avec les partenaires (dans les murs et hors les murs): intervention dans les collèges et lycées, opération Objectif bac, jobs d'été, Forum de l'emploi, prévention santé, modules CV, suivi du CDLV, Bourses Jeunes Talents, forum orientation...

Considérant qu'après une labellisation obtenue en 2017 pour 3 ans, la convention étant arrivée à son terme, un renouvellement de labellisation doit être sollicité pour une nouvelle période 2021-2024, afin de maintenir le BIJ de Cergy dans le réseau Information Jeunesse, de garantir la démarche de qualité de ce service aux jeunes habitants de Cergy et d'étendre son action.

Considérant que le projet de demande de renouvellement a été présenté au délégué Information jeunesse le 8 octobre 2021, que ce dernier a approuvé le projet de passage en Structure Information Jeunesse (SIJ),

Considérant que le projet indique :

- L'historique et la contextualisation de la démarche
- La présentation du dossier de renouvellement du Label IJ
- Les avantages liés au renouvellement du label et au passage en SIJ avec la création d'un tiers lieu dédié aux cergysois
- Le dossier de renouvellement sera transmis à la DDCS95 qui le présentera lors de la commission régionale de labellisation.

Considérant que ce passage en label SIJ permettra :

- D'être au plus près des politiques publiques jeunesse
- De bénéficier d'outils et de documentations spécialisées dans l'animation de l'information jeunesse
- De bénéficier de formations et de ressources techniques
- De faire partie du réseau IJ créant une émulation et un partage d'idées entre différents professionnels, une mutualisation des pratiques, des outils et des compétences
- De répondre à des appels à projets lorsqu'ils sont en adéquation avec les besoins du territoire
- De mettre en lumière notre tiers lieu autour de l'accompagnement des projets jeunes
- Proposer un espaces ressources unique pour tous les professionnels de la jeunesse

Considérant que la commune mène une politique volontaire en direction des jeunes de 12 à 30 ans en matière de loisirs, de vacances, d'éducation, d'initiatives citoyennes et d'accompagnement vers l'autonomie.

Après l'avis favorable de la commission Commission Education et Jeunesse,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	45	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

Article 1er : Approuve le projet de renouvellement du Bureau Information Jeunesse et son passage en structure Information Jeunesse.

Article 2 : Autorise le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à ce projet de renouvellement.

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021
Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°18

OBJET : Autorisation donnée au Maire ou à son représentant de signer l'accord-cadre mono-attributaire n°11/21 relatif à la confection et la livraison de repas en liaison froide et de gouters pour les restaurants scolaires, ceux des accueils de loisirs et des crèches collectives de la ville de Cergy

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abla ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°18

OBJET : Autorisation donnée au Maire ou à son représentant de signer l'accord-cadre mono-attributaire n°11/21 relatif à la confection et la livraison de repas en liaison froide et de gouters pour les restaurants scolaires, ceux des accueils de loisirs et des crèches collectives de la ville de Cergy

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de la Commission d'appel d'Offres du 20/10/2021,

Considérant que la ville de Cergy a lancé, en date du 13/04/2021, un appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire ayant pour objet la confection et la livraison de repas en liaison froide et de gouters pour les restaurants scolaires, ceux des accueils de loisirs et des crèches collectives de la ville en application de l'article R. 2123-1 3° du Code de la commande publique,

Considérant que la consultation est passée sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour l'ensemble des lots en application des articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique sans montant minimum ni maximum,

Considérant que la consultation est allotie comme suit, conformément aux articles L2113-10 à L2113-11 et R2113-1 à R2113-3 du Code de la commande publique :

- Lot n°1 : Confection et livraison de repas en liaison froide et de goûters pour les restaurants scolaires et ceux des accueils de loisirs
- Lot n°2 : Confection et livraison de repas en liaison froide et de goûters pour les crèches collectives,

Considérant que les soumissionnaires pouvaient présenter une offre, seul ou en groupement, solidaire ou conjoint, pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots,

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence, relatif à la confection et à la livraison de repas en liaison froide et de goûters pour les restaurants scolaires, ceux des accueils de loisirs et les crèches collectives de la ville de Cergy a été envoyé en publication le 13/04/2021 au BOAMP et au JOUE, ainsi que sur la plateforme de dématérialisation www.maximilien.fr,

Considérant qu'à la date limite de remise des offres fixée le 25/05/2021 à 12 heures, 3 candidats ont déposé un dossier, contenant une ou plusieurs offres selon les lots auxquels ils ont soumissionné,

Considérant que l'analyse des offres a été effectuée au regard des critères de sélection pondérés précisés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de consultation,

Considérant qu'au regard de l'analyse effectuée, la commission d'appel d'offres (CAO) qui s'est réunie le 20/10/2021 a attribué l'accord-cadre aux sociétés ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses :

- Pour le lot n°1 : Confection et livraison de repas en liaison froide et de goûters pour les restaurants scolaires et ceux des accueils de loisirs
 - Société SOGERES, sise 30, cours de l'Île Seguin 92777 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

- Pour le lot n°2 : Confection et livraison de repas en liaison froide et de goûters pour les crèches collectives
 - Société SOGERES, sise 30, cours de l'Île Seguin 92777 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

Après l'avis favorable de la commission Commission Education et Jeunesse,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	35	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	10	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abba ROUMI - Laurence HOLLIGER
Non-Participation :	0	

Article 1^{er} : Approuve les termes de l'accord-cadre mono-attributaire n°11/21 relatif à la confection et la livraison de repas en liaison froide et de goûters pour les restaurants scolaires, ceux des accueils de loisirs et des crèches collectives de la ville de Cergy.

Article 2 : Précise que l'accord-cadre est alloti comme suit :

- Lot n°1 : Confection et livraison de repas en liaison froide et de goûters pour les restaurants scolaires et ceux des accueils de loisirs
- Lot n°2 : Confection et livraison de repas en liaison froide et de goûters pour les crèches collectives

Article 3 : Préciser qu'il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum.

Article 4 : Précise que l'accord-cadre est conclu à compter du 01 Janvier 2022 pour une durée initiale allant jusqu'au 31/12/2022. Il sera ensuite reconductible tacitement 3 fois, par période d'un an, soit jusqu'au 31/12/2025.

Article 5 : Autorise le maire ou son représentant légal à signer l'accord-cadre mono-attributaire n° 11/21

ainsi que les actes d'exécution (avenants, actes de sous-traitance, nantissements et cessions de créances, courriers de mise en demeure, de résiliation...etc) et les documents afférents avec les sociétés suivantes :

- Pour le lot n°1 : Confection et livraison de repas en liaison froide et de goûters pour les restaurants scolaires et ceux des accueils de loisirs
 - Société SOGERES, sise 30, cours de l'Île Seguin 92777 BOULOGNE BILLANCOURT

- Pour le lot n°2 : Confection et livraison de repas en liaison froide et de goûters pour les crèches collectives
 - Société SOGERES, sise 30, cours de l'Île Seguin 92777 BOULOGNE BILLANCOURT

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021
Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°19

OBJET : Attributions des aides financières dans le cadre du dispositif CDLV

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021 par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°19

OBJET : Attributions des aides financières dans le cadre du dispositif CDLV

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

Considérant que Le programme d'actions en faveur des Jeunes de 12 à 30 ans nommé « Citoyen dans la Vi(II)e (CDLV) pour l'engagement et la réussite » est un dispositif d'accompagnement et d'aides financières individualisées qui a pour but de favoriser la réussite pour tous et l'accompagnement à l'autonomie. Il se décline en quatre domaines d'intervention : "Les Volontaires" (formation et citoyenneté), "Les Globes-trotters" (droit aux vacances et solidarité), "Les Remarquables" (réussite de tous, excellence et innovation) et "Les Autonomes" (code de la route). Chaque domaine d'intervention se décline lui-même en actions.

Considérant que lors de la commission du mois d'octobre, un jeune a déposé un dossier de candidature pour obtenir une aide financière :

un dossier « Jeunes Talents »

Considérant qu'après examen du dossier par la commission d'attribution du 06/10/2021 présidée par le conseiller municipal délégué à la réussite éducative et à la jeunesse, un jeune peut bénéficier du dispositif conformément au tableau ci-dessous présentant le bénéficiaire.

Considérant que La commune mène une politique volontaire en direction des jeunes de 12 à 30 ans en matière de loisirs, de vacances, d'éducation, d'initiatives citoyennes et d'accompagnement vers l'autonomie.

Considérant que le programme d'actions CDLV participe à la réalisation de ces objectifs.

Après l'avis favorable de la commission Commission Education et Jeunesse,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	45	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

Article 1er : Attribue les aides financières suivantes selon le tableau ci-dessous pour un montant total de 700 € :

N° Dossier	Nom	Prénom	Adresse		Type d'aide	Aide	Paiement au tiers - car le bénéficiaire a plus de 16 ans et n'a pas de compte courant à son nom ou paiement directement à l'organisme de formation BAFA
211001	TH...	Zo...	95000	CERGY	Jeunes Talents	700 €	

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021
Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°20

OBJET : Attribution, à titre exceptionnel, de bourses communales pour les collégiens cergyssois 2020/2021

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021 par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°20

OBJET : Attribution, à titre exceptionnel, de bourses communales pour les collégiens cergyssois 2020/2021

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

Considérant que le conseil municipal du 22 septembre 2020 a fixé les barèmes et critères d'attribution des bourses communales pour les collégiens, pour l'année 2020/2021, soit 92 € pour le taux normal et 128 € pour le taux majoré,

Considérant que deux dossiers relatifs à quatre demandes de bourses communales répondant aux critères d'attribution n'ont pas pu être attribuées dans les délais car elles ne sont pas parvenues au service instructeurs en raison du dysfonctionnement du système d'enregistrement des demandes,

Considérant qu'il s'agit de 4 bourses d'un montant de 128 € soit un montant total de 512 €

Après l'avis favorable de la commission Commission Education et Jeunesse,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	45	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

Article 1^{er} : Approuve, à titre exceptionnel, l'attribution de quatre bourses communales pour les collégiens pour un montant de 512 €.

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de

pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021

Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°21

OBJET : Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation du téléthon

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021 par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°21

OBJET : Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation du téléthon

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

Considérant que la ville de Cergy, dans le cadre de sa politique en faveur des personnes en situation de handicap, a pour objectif de favoriser l'inclusion, la déstigmatisation et la sensibilisation des habitants pour permettre un "mieux vivre ensemble".

Considérant que chaque année depuis 2009, l'association "Etoile de vie" désormais constituée en "Collectif du cœur" organise, en mobilisant de nombreuses associations et partenaires, un ensemble d'animations dans le cadre du Téléthon, que cette manifestation nationale, déclinée localement, a pour objectif d'informer sur la maladie et de récolter des fonds auprès du grand public et que la totalité des fonds récoltés est ensuite reversée à l'Association Française contre les myopathies, organisatrice nationale du Téléthon, ces fonds sont dédiés à la recherche médicale sur les maladies génétiques. C'est dans ce cadre que l'association "Etoile de vie" sollicite la Ville pour lui apporter le soutien logistique nécessaire à l'organisation de l'évènement.

Considérant que le téléthon 2021 est prévu les vendredi 3 et samedi 4 décembre dans différents lieux et autour de différentes animations proposées par les associations bénévoles engagées dans l'action : activités artistiques, sportives, ludiques et ventes diverses.

Considérant que pour ce faire, le "Collectif du cœur" mobilise les moyens humains et matériels de la ville à travers le prêt de salles, et de matériel nécessaires au bon déroulement de la manifestation, que dans ce cadre, une convention est établie entre la Ville et l'association coordinatrice afin de fixer les conditions dans lesquelles se déroule le partenariat et qu'il est précisé que l'association est accueillie à titre gracieux dans les locaux de la Ville et que du matériel lui sera mis à disposition.

Après l'avis favorable de la commission Commission Solidarité et Intergénérationnel,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	45	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

Article 1^{er} : Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association « Etoile de vie » pour l'organisation du Téléthon.

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021
Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°22

OBJET : Signature d'une convention pluriannuelle 2021-2023 avec l'Association de Soutien à l'Intégration des Familles Migrantes (ASIFAM)

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021 par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°22

OBJET : Signature d'une convention pluriannuelle 2021-2023 avec l'Association de Soutien à l'Intégration des Familles Migrantes (ASIFAM)

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

Considérant que la Ville de Cergy mène une politique volontariste afin de garantir l'accueil et l'intégration de personnes migrantes.

Considérant que le projet porté par l'association est de faciliter l'intégration des familles migrantes.

Considérant que le programme d'actions présenté par l'association participe de cette politique publique municipale en matière d'accès aux droits, de lutte contre les discriminations, d'accès à la santé, d'aide à la parentalité.

Après l'avis favorable de la commission Commission Solidarité et Intergénérationnel,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	45	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

Article 1^{er} : Autorise le Maire ou son représentant légal à signer la convention pluriannuelle 2021-2023 entre la Ville et l'association ASIFAM

Article 2 : Autorise le Maire ou son représentant légal à verser une subvention de 33..000 euros sur trois ans.

En 2021, pour la première année, le montant de la subvention s'établit à 11 000 euros.

Pour les années suivantes, les montants prévisionnels s'établissent à :

- En 2022, pour la deuxième année à 11 000 euros ;
- En 2023, pour la troisième année à 11 000 euros.

Domiciliée : 4, place des genottes 95800 CERGY

N° SIRET : 87867229400013

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021

Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°23

OBJET : Signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021 par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°23

OBJET : Signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

VU les articles L.263-1, L.223-1 et L.227-1 à 3 du code de la Sécurité Sociale,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf),

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Val d'Oise en date du 17 juin 2021 concernant la stratégie de déploiement des conventions Territoriales Globales (Ctg),

Considérant que les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité.

Considérant les quatre missions emblématiques de la branche Famille de la Caf qui sont :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle
- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Considérant la collaboration des Caf depuis leur origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang duquel les collectivités locales.

Considérant que la commune de Cergy est particulièrement investie dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de la clause de compétence générale lui permettant de répondre aux besoins quotidiens des citoyens.

Considérant que la convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

Considérant le diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Considérant que la Ctg peut couvrir les domaines d'intervention suivants en fonction des résultats du diagnostic : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Considérant les champs d'intervention prioritaires suivants : Petite Enfance, Enfance/Jeunesse, Parentalité, Logement, Animation de la vie sociale, Insertion /Accès aux droits et aux services, Handicap.

Considérant le souhait de la commune de Cergy et de la Caf d'intervenir en cohérence au plus près des besoins du territoire.

Considérant la volonté de conclure une Convention Territoriale Globale pour la période 2021/2025

afin de renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

Après l'avis favorable de la commission Commission Solidarité et Intergénérationnel,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	45	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

Article 1^{er} : Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales et toutes les pièces s'y rapportant ainsi qu'à accomplir toutes les formalités utiles afférentes à sa bonne exécution, notamment les modifications des contrats conclus avec la CAF pour prendre en compte cette convention.

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021
Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°24

OBJET : Signature avec la CPAM d'une convention de financement d'une action de dépistage des cancers

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021 par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°24

OBJET : Signature avec la CPAM d'une convention de financement d'une action de dépistage des cancers

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de Modernisation du système de santé,

Considérant que la ville de Cergy a signé en mars 2021 son Contrat Local de Santé avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, la Préfecture du Val d'Oise, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, l'Assurance Maladie du Val d'Oise, le Conseil départemental du Val d'Oise, le Centre Hospitalier René Dubos et l'Inspection Académique du Val d'Oise.

Considérant que parmi les axes de travail du CLS figure la priorité suivante : « Les maladies chroniques dont les cancers : améliorer la prévention des maladies chroniques et le recours au dépistage organisé des cancers ».

Considérant que la ville de Cergy a déposé un dossier de demande de financements pour une action de « prévention et recours au dépistage organisé des cancers à Cergy » afin de mettre en place une formation intitulée « Devenir ambassadeurs relais du dépistage » ayant pour objectif d'accompagner les personnes en contact avec le public et de promouvoir les campagnes de dépistage des cancers dans une logique « d'aller vers » le public éloigné du système de soins et de la prévention.

Considérant que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie a accordé un financement de 1750 € à la ville pour la réalisation de cette action.

Après l'avis favorable de la commission Commission Solidarité et Intergénérationnel,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	45	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	

Non-Participation : 0

Article 1^{er} : Autorise le Maire ou son représentant légal à signer la convention de financement de l'action de dépistage des cancers avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021 Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°25

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Cergy Emploi Pour Tous (CEPT)

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021 par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°25

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Cergy Emploi Pour Tous (CEPT)

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

Considérant que le conseil municipal de Cergy en date du 29 juin 2021 a voté à l'unanimité la confirmation de l'engagement de la Ville pour devenir territoire habilité pour l'expérimentation Territoires Zéro, dont le but est de promouvoir le droit d'obtenir un emploi dans le cadre d'un projet de territoire en visant l'adéquation entre ceux qui demandent un emploi et les besoins sociaux, économiques et environnementaux du territoire.

Considérant que depuis 2019, des moyens ont été mis en œuvre par la Ville et plusieurs acteurs du territoire, dont les personnes privées durablement d'emploi volontaires concernées, pour construire le projet Territoire Zéro chômeur de Longue Durée de Cergy.

Considérant que le 14 novembre 2019, a été créée l'association Cergy Emploi Pour Tous (CEPT) ayant pour objet de :

- donner une structure juridique au collectif de partenaires constituant le comité local pour l'emploi de Cergy pour faire aboutir le projet d'expérimentation "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée sur les deux quartier politique de la ville de Cergy : Axe Majeur-Horloge et Sébille" et accompagner ensuite sa réalisation,
- mobiliser tous les acteurs du territoire prêts à s'impliquer dans le projet pour mettre en œuvre l'expérimentation susvisée, afin de combattre la privation durable d'emploi,
- construire avec les acteurs mobilisés le projet et accompagner sa mise en œuvre,
- animer et renforcer le collectif des acteurs engagés,
- maintenir la mobilisation et la dynamique locales.

Considérant que le 14 décembre 2020, le Parlement a voté à l'unanimité la Loi n° 2020-1577 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation "territoire zéro chômeur de longue durée".

Considérant que l'Arrêté 0134_0021 du 7 juin 2021 relatif à l'approbation du cahier des charges « Appel à projets-Expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée » a établi le processus d'habilitation des territoires retenus.

Considérant que le Décret d'application no 2021-863 relatif à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » est paru le du 30 juin 2021

Considérant que l'association Cergy Emploi Pour Tous participe activement à la construction du projet TZCLD de Cergy avec les acteurs du territoire mobilisés.

Après l'avis favorable de la commission Commission Solidarité et Intergénérationnel,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	44	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	1	Elina CORVIN

Article 1^{er} : Attribue la subvention de 5000 € à l'association « Cergy Emploi pour Tous »
Domiciliée : Maison de Quartier Axe Majeur Horloge. 2, avenue du jour – 95800 CERGY.
N° SIRET : 881 771 532 00017

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021
Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°26

OBJET : Subvention à l'association "Les petits frères des pauvres"

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021 par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°26

OBJET : Subvention à l'association "Les petits frères des pauvres"

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

Considérant que la population cergyssoise comporte actuellement plus de 7 000 personnes âgées de 60 ans et plus, soit plus de 11% de la population globale et que la population des seniors connaît depuis quelques années une croissance exponentielle, leur part dans la population augmentant proportionnellement.

Considérant que l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée en 2021 identifie un enjeu lié à l'isolement et à la perte d'autonomie des personnes âgées cergyssoises, met en exergue le sentiment de solitude éprouvé par ces personnes vivant seules et fixe comme objectif de lutter contre l'isolement et renforcer les actions de mixité intergénérationnelle pour améliorer le bien vieillir à domicile.

Considérant qu'afin de répondre aux attentes de sa population senior, la ville de Cergy œuvre au quotidien auprès des personnes vieillissantes en développant une politique globale en faveur du bien vieillir et que les actions mises en place dans ce cadre ont pour objectif de favoriser l'autonomie des seniors et leur maintien à domicile en luttant contre l'isolement.

Considérant que cette politique se traduit également par le soutien aux associations œuvrant en faveur du public senior et rejoignant la commune dans cette volonté d'accompagnement.

Considérant que l'association "Les petits frères des pauvres" a pour objectif de lutter contre l'isolement et la solitude des personnes âgées, prioritairement des plus démunies, que par ses actions elle permet de recréer du lien social et que dans ce cadre, l'association propose un accompagnement relationnel des personnes âgées qui se traduit par des visites régulières effectuées sur le lieu de vie (à domicile, en résidence autonomie, en établissement d'hébergement pour personnes dépendantes...) et des actions collectives (goûters, sorties au restaurant, miniséjours...) améliorant la qualité de vie des seniors.

Après l'avis favorable de la commission Commission Solidarité et Intergénérationnel,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	45	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

Article 1^{er} : : Verse une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association "Les Petits Frères des pauvres"
Domiciliée : 19 Cité Voltaire – 75011 PARIS
N° SIRET : 775 680 259 00105

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021
Date de réception préfecture : 29/11/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021
Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°27

OBJET : subvention Fonds aux initiatives locales - FIL

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021 par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°27

OBJET : subvention Fonds aux initiatives locales - FIL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2542-2, L. 2211-1, L.2212-1 et L.2212-2,

Considérant que La volonté de la commune est de favoriser les initiatives locales et d'accompagner les projets renforçant la participation des habitants dans la vie locale.

Considérant que les projets déposés sont portés par des associations ou des habitants qui répondent aux critères retenus par la commune : ils participent à la vie du quartier, renforcent le développement du lien social, l'implication des habitants, le partage, l'échange et la convivialité.

Considérant que le partenariat entre la commune et les porteurs de projet va dans le sens de l'intérêt général.

Considérant que ces projets permettent de soutenir les engagements des habitants et des associations au cœur des quartiers.

Considérant que la commune apporte son soutien financier aux projets déposés, en tenant compte du contenu et de l'innovation des actions proposées ainsi que du nombre d'habitants concernés :

8 projets ont été déposés par 5 associations et 2 habitantes, dans le cadre de leur participation à la mise en place d'actions dans leur quartier :

- Madame ALMABOUADA Sabrina organise une fête des voisins, au Verger, pour permettre aux habitants de mieux se connaître et faire émerger des initiatives locales, le 24 septembre 2021.

- Madame MEZNAD Sabiah organise des ateliers créatifs et artisanaux entre voisins, pour créer du lien social et de la solidarité, à la résidence de Closbilles, le 18 décembre 2021.

- L'association LE COLLECTIF LA LANTERNE organise des animations de fin d'année à destination des habitants du quartier, autour d'ateliers de décoration, de création de jouets, de lanternes, d'une déambulation lumineuse à travers les îlots du quartier et d'une soirée cabaret des habitants, le 18 décembre 2021.

- L'association YGREC organise une animation de fin d'année pour renforcer le lien et la solidarité entre les familles du quartier Axe Majeur Horloge, autour d'ateliers et de distribution de jouets, le 18 décembre 2021.

- L'association AMILOL organise une fête des voisins, aux Genottes, pour permettre aux familles du quartier de partager un moment convivial autour d'un goûter partagé et participatif, le 25 septembre 2021.

- L'association INITIATIVES CREATRICES ET INSPIRANTES (ICI) organise une fête des voisins, aux Chênes, pour créer du lien et faire connaître la nouvelle association de quartier, le 25 septembre 2021.

- L'association INITIATIVES CREATRICES ET INSPIRANTES (ICI) organise une animation de quartier « un air de fête de Noël » aux Chênes, autour d'activités créatives et artistiques, pour dynamiser ce quartier et encourager les rencontres intergénérationnelles, le 11 décembre 2021.

-L'association AVENIR ECOLES CAP VERT organise le Noël des familles sur le quartier Axe Majeur Horloge, pour proposer aux familles un temps festif et créer un moment de partage et de solidarité entre voisins, le 18 décembre 2021.

Après l'avis favorable de la commission Commission Solidarité et Intergénérationnel,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	44	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	1	Mohamed-Lamine TRAORE

Article 1^{er} Attribue des subventions aux porteurs de projet suivants pour un montant total de 2550€:

	Porteur du projet	Domiciliation	n° de Siret	Subventions
1	Madame ALMABOUADA Sabrina	6 passage de la porte comprise – 95800 Cergy		150€
2	Madame MEZNAD Sabiah			500€
3	Association COLLECTIF LA LANTERNE	2 avenue du jour – maison de quartier axe majeur horloge – 95800 CERGY	87764474000012	400€
4	Association YGREC	5 rue du chemin de fer – 95800 CERGY	88209702500010	400€
5	Association AMILOL	12 allée des petits pains – 95800 CERGY	48013347900018	150€
6	Association INITIATIVES CREATRICES ET INSPIRANTES	301 les chênes verts – 95000 CERGY	90204858600017	550€
7	AVENIR ECOLES CAP VERT	12 allée des petits pains – 95800 CERGY	50974058500021	400€
			total	2550€

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Conséquences budgétaires

Les crédits sont prévus au budget 2021, sur la ligne comptable 6574.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021

Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°28

OBJET : Subvention au Mouvement Français pour le Planning familial

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021 par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°28

OBJET : Subvention au Mouvement Français pour le Planning familial

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de Modernisation du système de santé

Considérant que la ville de Cergy a choisi de mener une politique volontariste dans le domaine de la santé notamment à travers le soutien aux acteurs associatifs engagés sur le territoire pour favoriser l'accès aux droits, à la prévention et l'accompagnement global des cergysois sur les questions liées à la santé,

Considérant que cette politique s'inscrit dans le cadre du Contrat Local de Santé-2 signé en 2021 avec l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture, l'Education Nationale, la Communauté d'agglomération, le Conseil départemental et le Centre hospitalier René Dubos. Ce CLS comprenant un axe de travail articulé autour de la santé sexuelle des jeunes, ayant pour objectif de développer les comportements favorables à la santé affective et sexuelle des jeunes,

Considérant que les associations soutenues financièrement par la Ville agissent au quotidien en partenariat avec le service santé, prévention, handicap et lien intergénérationnel pour la mise en place d'actions permettant de répondre au plus près aux besoins des habitants,

Considérant que l'association départementale du Planning Familial 95 a fermé ses portes en 2020. Suite à cette fermeture, une association de préfiguration (APPFVO) s'est créée afin d'œuvrer à la réouverture d'un Espace de Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle (EVARS) du Mouvement Français du Planning Familial à Cergy Préfecture. L'APPFVO bénéficie du soutien de la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE) et de la Direction Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité et de la Fédération régionale Ile-de-France du Mouvement français du Planning Familial. Dans ce contexte, les portages financiers de l'APPFVO sont pris en charge par la Fédération Ile-de-France du Mouvement Français du Planning Familial en attendant la fin des procédures administratives pour l'année 2021 et la création de l'association départementale du Mouvement Français du Planning Familial 95.

Considérant que l'ouverture de cet Espace de Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle a pour objectif de mettre en place des actions de prévention et d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle pour permettre l'accès à chacun, à tous les âges, à une sexualité libre, épanouie et à disposer librement de son corps ; proposer des permanences dans un lieu identifié, donner l'accès à une information gratuite et fiable sur les droits liés à la personne en matière de santé sexuelle et de sexualité (contraception, interruption volontaire de grossesse, prévention des infections sexuellement transmissibles et des violences dans le cadre du couple et/ou sexuelles...), proposer lors des accueils une orientation vers des services de prise en charge en matière de planification familiale.

Après l'avis favorable de la commission Commission Solidarité et Intergénérationnel,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	45	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

Article 1^{er} : Attribue une subvention de 4 800 € au Mouvement Français pour le Planning Familial – Fédération régionale Ile-de-France

Domiciliée : 4, square Saint-Irénée – 75011 PARIS

N° SIRET : 435 225 503 000 18

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021

Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°29

OBJET : Attribution de subventions aux associations dans le cadre du soutien aux activités en direction des familles

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abla ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°29

OBJET : Attribution de subventions aux associations dans le cadre du soutien aux activités en direction des familles

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

Considérant que la commune de Cergy est engagée dans le développement d'actions de soutien à la parentalité et à l'accès des familles aux loisirs tout au long de l'année. A Cergy, un certain nombre d'associations organisent des activités de proximité et des sorties en direction des familles, pendant la période estivale.

Considérant que la commune est sollicitée pour une aide aux sorties familiales organisées au cours de l'été 2021 et portées par des associations de proximité à destination des familles cergyssoises des différents quartiers de la ville :

Nom de l'association	Siège social	Numéro de SIRET	Nombre Participants	Destination
ACTIF	LCR de la Chanterelle Avenue de la Belle Heaumière - 95800 Cergy	849 562 004 000 10	56	Mer de sable (Ermenonville)
AECV	Maison de quartier AMH 2 avenue du jour 95800 Cergy	509 740 585 000 21	59	Villers sur mer (Calvados)
AMILOL	12 allée des Petits Pains 95800 CERGY	480 133 479 00018	65	Quend plage (Somme)
AMTC	LCR de la Chanterelle Avenue de la Belle Heaumière - 95800 Cergy	809 835 291 000 18	54	Quend plage (Somme)
Institut An Nour	Maison de quartier AMH 2 avenue du jour 95800 Cergy	789 210 713 00010	60	Franceville Merville (Calvados)
Les enfants de la réussite	5 chemin de la Surprise 95800 Cergy	52449514000013	60	Franceville Merville (Calvados)
Orientez-vous	Maison de quartier AMH 2 avenue du jour 95800 Cergy	841 847 601 000 17	45	Villers sur mer (Calvados)
ACFCFAF	Visages du Monde, 10 place du Nautilus 95800 Cergy	791 687 403 000 26	60	Bord de mer Merville (Calvados)
AVF	Visages du Monde, 10 place du Nautilus 95800 Cergy	450 033 808 000 12	54	Bord de mer Berck (Pas de calais)

Expression culture Nat	Visages du Monde, 10 place du Nautilus 95800 Cergy	820 240 927 000 13	55	Bord de mer Ouireham (Calvados)
AVF	Visages du Monde, 10 place du Nautilus 95800 Cergy	450 033 808 000 12	54	Parc botanique et zoologique Clères (Seine maritime)
Allo Julie	Maison de quartier des Linandes – Place des Linandes – 95800 Cergy	950450 APE 913	39	Coulommiers (Seine et Marne)

Considérant que la commune de Cergy accompagne et soutient les initiatives, telles que les sorties en famille, avec pour objectifs le développement des liens familiaux, l'épanouissement des parents et des enfants, et l'aide aux Cergyssois qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances. La finalité est de favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle et de créer du lien social entre les habitants.

Considérant qu'en 2021, les activités associatives ont repris peu à peu au cours de l'année suite aux différentes périodes de confinement et de mise en œuvre des mesures sanitaires en direction des publics. Les sorties d'été, organisées par des associations locales, ont permis de renouer les liens de proximité avec les habitants, distendus dans le contexte de la pandémie.

Après l'avis favorable de la commission Commission Solidarité et Intergénérationnel,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	45	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

Article 1^{er} : Attribue des subventions aux associations suivantes pour un montant total de 2 825 € :

Associations	Subvention sortie familiale (montants en €)
ACTIF	250
AECV	250
AMILOL	250
AMTC	250
Institut An Nour	200
Les enfants de la réussite	250
Orientez-vous	250
ACFCFAF	250
AVF	250
Expression culture Nat	125
AVF	250
Allo Julie	250

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021
Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°30

OBJET : Décision modificative au budget 2021

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021 par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°30

OBJET : Décision modificative au budget 2021

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

VU la délibération n° 1 du 10 mars 2021 portant adoption du budget primitif de la ville de Cergy

VU la délibération n° 59 du 29 juin 2021 portant adoption du budget supplémentaire 2021 au budget principal de la ville de Cergy

Considérant que lors du vote du budget 2021 un certain nombre de dépenses et recettes avait été prévus en début d'exercice, qui pour certains doivent être réajustés au regard des besoins des services ou de diverses écritures comptables à régulariser.

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	35	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	10	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abba ROUMI - Laurence HOLLIGER
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

Article 1^{er} : Approuve la décision modificative n°1 du budget principal de la ville de Cergy.

L'équilibre global de la décision modificative est proposé dans le tableau ci-dessous :

section	chapitre	dépenses	recettes
---------	----------	----------	----------

Fonctionnement			
	011- charges à caractère général	-40 000,00	
	67- charges exceptionnelles	40 000,00	
	023- virement à la section d'investissement	623,00	
	70- produits des services		-230 000,00
	73- Impôts et taxes		404 823,00
	74- Dotations et participations		-14 200,00
	75- Autres produits de gestion courante		-160 000,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	623,00	623,00
Investissement			
	11 - Equipement socioculturel	30 170,06	
	23 - Immobilisations en cours		27 173,07
	48 - Aires de jeux	3 000,00	
	84 - Place des Chênes	-500 000,00	
	97 - GS Linandes	-430 000,00	
	104 - Réhabilitation crèches	30 000,00	
	110 - La Lanterne	-700 000,00	
	13 - Subventions d'investissement		-727 239,00
	16 - Emprunt	1 029,50	-866 357,51
	021 - Virement de la section de fonctionnement		623,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	-1 565 800,44	-1 565 800,44

Cette décision modificative vient s'ajouter aux autorisations de crédits ouvertes au budget primitif et au budget supplémentaire.

Le tableau ci-dessous reprend l'équilibre général de la décision modificative n°1 du budget principal.

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021
Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°31

OBJET : Modification des Autorisations de programme et crédits de paiement (AP - CP)

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021 par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°31

OBJET : Modification des Autorisations de programme et crédits de paiement (AP - CP)

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14

VU la délibération n° 60 du 29 juin 2021

Considérant que le 18 décembre 2008, le conseil municipal a approuvé le principe d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP-CP) pour gérer l'investissement opérationnel et que cet échéancier a été modifié à plusieurs reprises, la dernière modification ayant eu lieu lors du Conseil Municipal du 29 juin 2021

Considérant que les Autorisations de Programme sont numérotées et revues selon trois modalités :

- Actualisation des Autorisation de Programme en cours et/ou de l'échéancier de leurs Crédits de Paiement
- Ouverture des nouvelles Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement afférents
- Clôture des anciennes Autorisation de Programme dont la réalisation est achevée et constatation de leur coût définitif.

Considérant que les Autorisations de Programme présentées comportent également une évaluation des recettes prévisionnelles attachées à ces opérations, ainsi que du reste à charge pour la commune, hors FCTVA

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	35	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	10	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Laurence HOLLIGER
Abstention :	0	

Non-Participation : 0

Article 1^{er} : Approuve l'actualisation du montant des Autorisations de Programme en cours, ainsi que la répartition annuelle des Crédits de Paiement afférents, conformément au tableau en Annexe 1.

Article 2 : Approuve la clôture des Autorisations de Programme conformément au tableau en Annexe 2.

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021

Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021
--



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°32

OBJET : Fiabilisation des bases fiscales

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021 par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Cécile ESCOBAR (donne pouvoir à B.MICHAUD) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°32

OBJET : Fiabilisation des bases fiscales

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

VU le livre des procédures fiscales en particulier son article L. 135 B relatif aux règles de communication des données fiscales entre l'administration fiscale et les collectivités locales,

VU la délibération du 09/07/2019 portant adoption de la convention de mise à disposition du service Observatoire fiscal entre la CA de Cergy-Pontoise et la commune de Cergy,

Considérant que dans un contexte défavorable pour les finances publiques locales et contraint par la réforme portant suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les collectivités n'ont d'autres choix que de poursuivre et consolider les travaux portant sur les finances et la fiscalité de leur territoire afin de dégager davantage de marges de manœuvre,

Considérant qu'en ce qui concerne le volet fiscalité, la commune a entamé depuis 2019, notamment via le service d'observatoire fiscal mutualisé, un travail visant à améliorer la connaissance de ses bases fiscales au moyen de divers travaux sur la valeur locative cadastrale des locaux d'habitation,

Considérant que pour autant, des améliorations sont encore possibles. Il existe aujourd'hui encore un nombre relativement conséquent d'incohérences fiscales sur le périmètre de la commune. A titre d'exemple, plus de 8% des locaux sont considérés à tort comme dépourvus d'un raccordement à l'assainissement.

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	45	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

Article 1^{er} : Approuve les termes de la convention de partenariat avec la Direction Départementale des Finances Publiques de Val-D'oise

Article 2 : Autorise le Maire à signer la convention et à en assurer l'exécution

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021

Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°33

OBJET : Modification de la mise à jour du tableau des emplois

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021 par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle acceptées.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°33

OBJET : Modification de la mise à jour du tableau des emplois

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

VU la délibération du 27 juin 2019 relative à la mise en oeuvre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

VU délibération du 9 juillet 2020 relative à la modification de la mise à jour du tableau des emplois

VU la délibération du 9 février 2021 relative à la modification de la mise en oeuvre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnelle (RIFSEEP)

VU la délibération du 28 septembre 2021 relative à la modification de la mise à jour du tableau des emplois

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant

Considérant que chaque année, à l'occasion du vote du budget primitif, un tableau des effectifs de la commune est adopté par le conseil municipal

Considérant que le tableau des effectifs annexé au budget primitif n'est qu'une photographie faite à un instant précis et que de nombreuses modifications interviennent en cours d'année sur les postes budgétaires

Considérant que ces modifications peuvent être liées notamment à des recrutements, des nominations, des réussites à concours, des changements de temps de travail, des modifications d'intitulés d'emplois, des créations d'emplois ou à des modifications d'organisation

Considérant que dans la délibération du 28 septembre 2021, le nombre de postes s'établissait à 1 132

Considérant qu'il est nécessaire de remettre à jour le tableau des emplois suite aux évolutions

mentionnées ci-après :

- Modification de l'intitulé d'un emploi : remplacement de l'intitulé Directeur des finances et de la commande publique par l'intitulé de Directeur des finances et des achats
- Modification de l'intitulé d'un emploi : remplacement de l'intitulé Directeur du conseil juridique et des assemblées par l'intitulé Directeur des affaires juridiques et de la commande publique
- Modification de l'intitulé d'emplois : remplacement de l'intitulé gestionnaire logement par l'intitulé chargé de gestion logement
- Modification de l'intitulé d'un emploi : remplacement de l'intitulé de chargé de travaux de voirie par l'intitulé de régisseur voirie
- Modification de l'intitulé d'un emploi : remplacement de l'intitulé de chargé de production actions culturelles/médiation par l'intitulé chargé de production médiation
- Modification de l'intitulé d'un emploi : remplacement de l'intitulé chargé de coordination et accueil par l'intitulé référent coordination et accueil
- Suppression d'un emploi d'assistant administratif et création d'un emploi de gestionnaire achat
- Suppression d'un emploi d'assistant administratif et création d'un emploi d'agent d'accueil
- Suppression d'un emploi vacant d'auxiliaire de puériculture et création d'un emploi d'assistant administratif
- Suppression d'un emploi vacant de chargé de production et création d'un emploi de chargé de mission

Considérant que le nombre de postes reste établi à 1 132

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	33	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG
Votes Contre :	0	

Abstention :	12	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Cécile ESCOBAR - Laurence HOLLIGER - Brice MICHAUD
Non-Participation :	0	

Article 1^{er} : Approuve la modification du tableau des emplois selon le tableau annexé

Article 2 : Précise que les autres dispositions de la délibération du 9 juillet 2020 restent inchangées

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021

Le Maire



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021

Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°34

OBJET : Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021
par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore
sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°34

OBJET : Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

VU le Code des Assurances

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article L. 2124-3 qui définit la procédure avec négociation

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2124-3 qui fixe les cas dans lesquels le recours à la procédure avec négociation est possible

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIG en date du 15 juin 2021 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure avec négociation

VU l'information du comité technique en date du 15 octobre 2021

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire

Considérant que la passation de ce contrat doit être soumise au Code de la Commande Publique

Considérant que la Ville de Cergy est adhérente au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2022

Considérant que la Ville de Cergy souhaite se rallier à la procédure de mise en concurrence effectuée par le CIG

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	45	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Laurence HOLLIGER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	0	
Non-Participation :	0	

Article 1^{er} : Décide de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Article 2 : Prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2023

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021
Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°35

OBJET : Fixation du tarif de redevance d'occupation du domaine public et conclusion d'une convention liée à l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons et d'alimentation

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021 par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abla ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°35

OBJET : Fixation du tarif de redevance d'occupation du domaine public et conclusion d'une convention liée à l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons et d'alimentation

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-2, L. 2211-1, L. 2212-1 et L. 2212-2,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Considérant la volonté de la Ville de Cergy de permettre l'accès des agents à des boissons chaudes et collations,

Considérant que pour ce faire il sera mis à disposition des agents des espaces dans les locaux de la ville gérés par un prestataire avec lequel est conclue une convention d'occupation du domaine public, le prestataire ayant été choisi à la suite d'un appel à projet,

Considérant que l'occupation des espaces visés à la convention sera dédiée à l'installation et l'exploitation de distributeurs de boissons et d'alimentation,

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	35	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	10	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Laurence HOLLIGER
Non-Participation :	0	

Article 1^{er} : Approuve la mise à disposition de plusieurs espaces au sein des locaux de la ville, visant l'installation et l'exploitation de distributeurs de boissons et d'alimentation

Article 2 : Décide de fixer le redevance d'occupation de la manière suivante :

- Une part fixe à hauteur de 100 € par an et par machine.
- Une part variable s'inscrivant en pourcentage du chiffre d'affaire annuel TTC de chaque distributeur

Article 3 : Précise que ces redevances pourront faire l'objet d'une revalorisation suivant l'indice de référence des loyers du 2ème Trimestre de l'INSEE, selon la formule suivante :

Nouveau loyer = loyer en cours x IRL 2eme Trimestre année N / IRL 2eme Trimestre année N-1

Article 4 : Précise que les conditions d'occupation, comme les lieux, le nombre de machines et le pourcentage de la part variable, sont précisés dans la convention d'occupation du domaine public annexée.

Article 5 : Autorise le Maire ou son représentant légal à signer la convention d'occupation du domaine public annexée.

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021

Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°36

OBJET : Modification de la composition de la CCSP

Séance Ordinaire du mardi 23 novembre 2021

A 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 novembre 2021 par le Maire, s'est assemblé à l'hôtel de Ville – Salle Suzanne Lacore sous la présidence de JEANDON Jean-Paul, Maire

Le nombre de Conseillers en exercice est de 49

Membres présents : Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUC - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Sophie ERARD-PEYR - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUIGOU - Didier AREIAS - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD

Membres représentés : Marie-Françoise AROUAY (donne pouvoir à K.ROCHDI) - Marc DENIS (donne pouvoir à M.KAYADJANIAN) - Virginie GONZALES (donne pouvoir à G.COUPET) - Abba ROUMI (donne pouvoir à G.DUIGOU) - Hawa FOFANA (donne pouvoir à K.ZIABAT) - Laurence HOLLIGER (donne pouvoir à E.AHILE)

Membres absents : Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE - Malika YEBDRI - Moustapha DIOUF - Rania KISSI - Dominique LEFEBVRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Keltoum ROCHDI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Conseil Municipal de la Commune de Cergy du 23 novembre 2021

Délibération n°36

OBJET : Modification de la composition de la CCSP

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes

Vu l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération n°40 du 9 juillet 2020

Considérant que les communes de plus de 10 000 habitants doivent créer une Commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Considérant que cette commission, présidée par le Maire ou son représentant, comprend des membres du conseil municipal, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par le conseil municipal.

Considérant que le représentant de l'AORIF, Monsieur Brice JACQUEMIN nous a informé de la volonté de l'association de ne plus participer à la Commission consultative des Services publics locaux.

Considérant qu'il convient de remplacer le représentant de l'AORIF par un représentant d'une association locale.

Considérant que la durée du mandat est la même que le conseil municipal.

Après l'avis favorable de la commission Commission Ressources,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide :**

Votes Pour :	35	Abdoulaye SANGARE - Claire BEUGNOT - Eric NICOLLET - Alexandra WISNIEWSKI - Moussa DIARRA - Régis LITZELLMANN - Elina CORVIN - Rachid BOUHOUCHE - Daisy YAÏCH - Patrick BARROS - Marie-Françoise AROUAY - David AGRECH - Céline BEN ABDELKADER - Florian COUASNON - Josiane CARPENTIER - Gilles COUPET - Marc DENIS - Sophie ERARD-PEYR - Virginie GONZALES - Adrien JAQUOT - Roxane REMVIKOS - Louis L'HARIDON - Cindy SAINT-VILLE-LEPLE-CHENIERE - Karim ZIABAT - Narjès SDIRI - Jean-Paul JEANDON - Françoise COURTIN - Maxime KAYADJANIAN - Hawa FOFANA - Keltoum ROCHDI - Cécile ESCOBAR - Denis FEVRIER - Agnès COFFIN - Tu LE TRUNG - Brice MICHAUD
Votes Contre :	0	
Abstention :	10	Armand PAYET - Edwige AHILE - Alexandre PUEYO - Emmanuelle GUEGUEN - Mohamed-Lamine TRAORE - Mohamed BERHIL - Gaëlle DUGOU - Didier AREIAS - Abla ROUMI - Laurence HOLLIGER
Non-Participation :	0	

Article 1^{er} : Procède au remplacement de M.Brice JAQUEMIN par Mme Dominique FECHET représentante de l'Association « Le Ponceau Écodurable »

Article avant dernier : Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception, par le représentant de l'Etat.

Article final : Précise que le maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

Accusé de reception en préfecture

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021



Jean-Paul JEANDON

Acte rendu exécutoire après envoi Préfecture le : 29/11/2021

Et publication ou affichage ou notification du : 29/11/2021